



République Française

Département des Landes



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT GEOURS DE MAREMNE**

L'an deux-mil vingt-deux, le trois octobre à 18h30, le Conseil Municipal de SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur DIRIBERRY Mathieu, Maire.

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	20
Date de convocation : 27 septembre 2022		

Présents	ATHANASE P., BERTHOME M., CAPLANNE S., DELPUECH K., DUCAMP S., DULUCQ D., FORGUES J.P., GARAT D., GAYSSOT C., GRANDJEAN A., GROCCQ D., LABEYRIE B., LASSERRE E., LESTAGE M., LUC E., MENSAN P., NIAN T S., PESQUE C., SARRAUTE F.
Absent	BERTHOME M., GRANDJEAN A., SARRAUTE F.
Absents représentés	Mme BERNARDI J. a donné procuration à Mme PESQUÉ C. M. ILLI D. a donné procuration à M. GAYSSOT C. M. LAMACHE A. a donné procuration à M. BERTHOMÉ M.
Secrétaire de séance	Mme DELPUECH Karine

N° 2022F-53DE : ADMINISTRATION GENERALE : avis installation classée pour la protection de l'environnement

RAPPORT

Rapporteur : Jean-Pierre FORGUES

Vu l'avis favorable de la commission URBANISME et PATRIMOINE du 28.09.2022,

Jean-Pierre FORGUES explique à l'assemblée que la commune de St Geours de Maremne doit rendre un avis sur la demande d'enregistrement au titre des installations classées pour la protection de l'environnement, déposée par la société SISCA dans le cadre du projet de construction d'un entrepôt de stockage de matières combustibles sur Atlantisud.

A cet effet, une consultation publique se déroule en Mairie du 19 septembre au 14 octobre 2022 inclus. Dans le cadre de cette procédure, un avis du Conseil Municipal est sollicité.

Lien de consultation du dossier : <https://www.landes.gouv.fr/icpe-processus-enregistrement-r595.html>

DECISION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

EMET l'avis favorable sur la demande d'enregistrement au titre des installations classées pour la protection de l'environnement, déposée par la société SISCA dans le cadre du projet de construction d'un entrepôt de stockage de matières combustibles sur Atlantisud.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à cette affaire

La délibération, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché/Publié le 04/10/2022

ID : 040-214002610-20221003-2022F_53DE-DE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

**Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le
et publication ou notification**

Fait et délibéré les jours, mois et an que-dessus.

**Pour copie conforme,
Saint Geours de Maremne,**

Le 03 octobre 2022,

Le Maire,

Mathieu DIRIBERRY

